



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 25.10.2023

Publications supplémentaires: KABGE 25.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 25.10.2028

Numéro de publication: KK02-0000036849

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers QUINTESSENTIALLY SWITZERLAND LIFESTYLE MANAGEMENT SARL

Débiteurs:

QUINTESSENTIALLY SWITZERLAND LIFESTYLE MANAGEMENT SARL

CHE-113.584.700

Rue de Lausanne 69

1202 Genève

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 14.08.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 26.11.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 3 + 41 22 3888962

F20230702

But :

Offrir, respectivement négocier, des prestations de services personnalisées de premier ordre pour le compte de personnes physiques ou morales fortunées pour les services de conciergerie, respectivement d'un lifestyle management global; organisation d'événements principalement dans les domaines de la gastronomie, de l'hôtellerie, du wellness, de l'art, du sport, des activités d'un club ou d'une société; vente et achat de biens immobiliers, à l'exception de toute opération prohibée par la LFAIE (cf. statuts pour but complet).